

GYB29 – Evolution de la maturité gymnasiale

Groupe thématique 3 : **Compétences transversales**

« Réflexions et propositions de solutions utiles à l'acquisition et la validation des compétences transversales »

- Contexte : La majorité des tâches exigeantes au sein de la société nécessitent de mobiliser du savoir et du savoir-faire de différentes disciplines. Aucune de ces tâches ne peut être monodisciplinaire. Dès lors, les exigences fixées par le Plan d'études cadre du 20 juin 2024 demandent l'acquisition de compétences transversales d'une part et l'implémentation, en plus d'un savoir disciplinaire, de compétences liées à certains domaines transversaux, reprises par le Plan d'études cadre des écoles de maturité gymnasiale (juin 2024).
Selon l'article 20 du Règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale

« 1 Les disciplines et autres offres proposées par les écoles traitent de thèmes transversaux et garantissent l'acquisition de compétences transversales » et détaillées sous le point 2.2 du Plan d'études cadre pour les écoles de maturités, il est encouragé l'acquisition d'un ensemble choisi de compétences transversales.

- Constat : Il est très vraisemblable qu'un bouquet important de ces compétences transversales soit acquis par nos élèves à l'heure actuelle. En revanche, il nous sera nécessaire de définir les compétences traitées et dont nous exigeons la maîtrise par nos élèves.
- Mandat : réfléchir et lister les compétences transversales cognitives et non-cognitives que nous souhaitons mettre en exergue. Parallèlement, il est nécessaire de réfléchir, d'analyser des propositions de différentes solutions qui permettront à l'élève de coordonner son travail et de suivre l'évolution relative à l'acquisition des objectifs fixés. In fine, une solution d'évaluation de ses compétences transversales sera nécessaire. Le point 2.2 du PEC sert de base de travail de ce mandat.
- Mise en œuvre : Le groupe thématique est formé de 3 à 5 enseignantes et enseignants, sur une base volontaire.
- Livrable : un rapport de l'analyse et de propositions concrètes de mise en œuvre seront délivrés au plus tard le 5 juin 2026